

Rapport 2024

sur le prix et la qualité
du service public d'assainissement collectif

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



Table des matières

A. Préambule	3
A.1. La compétence assainissement collectif	3
A.2. Territoires d'intervention	3
A.3. Modes d'exploitation du service	6
B. Points clé du service en 2024	7
B.1. Faits marquants 2024	7
B.2. Synthèse des indicateurs	8
C. Activité du service de l'assainissement collectif en 2024	9
C.1. Organisation territoriale en matière d'assainissement collectif	9
C.2. Patrimoine géré par le service d'assainissement collectif	10
C.2.1. Stations d'épuration	10
C.2.2. Postes de refoulement	11
C.2.3. Réseaux de collecte EU	12
C.2.4. Connaissance patrimoniale (P202.2)	13
C.2.5. Autorisations spéciales de déversement (D202.0)	14
C.2.6. Connaissance des rejets (P255.3)	15
C.3. Activité du service en 2024	15
C.3.1. Chiffres clés	15
C.3.2. Nombre d'abonnés du service	16
C.3.3. Volumes assujettis à l'assainissement collectif	17
C.4. Conformité et performances du service d'assainissement collectif	18
C.4.1. Performance des stations d'épuration et du réseau de collecte	18
C.5. Etudes et travaux liés à L'assainissement Collectif	21
C.5.1. Etudes menées en 2024	21
C.5.2. Travaux réalisés en 2024	21
D. Relation à l'utilisateur	23
E. Eléments budgétaires et financiers	24
E.1. Organisation comptable et budgétaire	24
E.2. Facturation du service	24
E.2.1. Tarifs	24
E.2.2. Suivi de la facturation	27
E.3. Synthèse des comptes administratifs 2024	27
F. Perspectives pour 2025	28
G. ANNEXES	29
G.1. Caractéristiques du Réseau	29
G.2. Descriptions de l'indice de Connaissance patrimoniale (P202.2B)	31
G.3. Descriptions de l'indice de Connaissance des rejets (P255.3)	33

A. PREAMBULE

A.1. LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à la loi Notre, la Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle s'appuie pour cela sur une équipe constituée de plusieurs dizaines d'agents, des marchés de prestations de service, et des contrats de délégation de service public (DSP).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Direction de l'eau de GMVa est rattachée au Pôle Ingénierie et Transitions de la communauté d'agglomération, avec les Directions Environnement, Déchets, Mobilité et Patrimoine - Grands projets.

Conformément aux statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération modifiés par arrêté en date du 22 avril 2021, la Direction de l'eau regroupe les compétences suivantes :

Compétences dites obligatoires au titre du Code Général des collectivités territoriales :

- Eau ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Compétence dite facultative au titre du Code Générale des collectivités territoriales :

- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés.

A.2. TERRITOIRES D'INTERVENTION

Au cours de l'année 2023, la Direction de l'Eau a revu son organisation dans une approche « métiers » tout en préservant l'ancrage territorial avec le maintien des secteurs de proximité EST et OUEST. Cette organisation est présentée sur la carte suivante.



Avril 2024

Eau et Assainissement Organisation

DIRECTION : Gaëlle LE ROUX - 02 97 67 14 24
(DirDEA@gmvagglo.bzh)

COORDINATIONS FONCTIONNELLES :

- Eau potable = Yannick CHOUIN
- Assainissement collectif = Pascal RUAUD
- Assainissement non collectif = Yannick CHOUIN
- Gestion patrimoniale Réseaux AEP et EU = Fabrice MARECHAL

SERVICE PROXIMITE OUEST

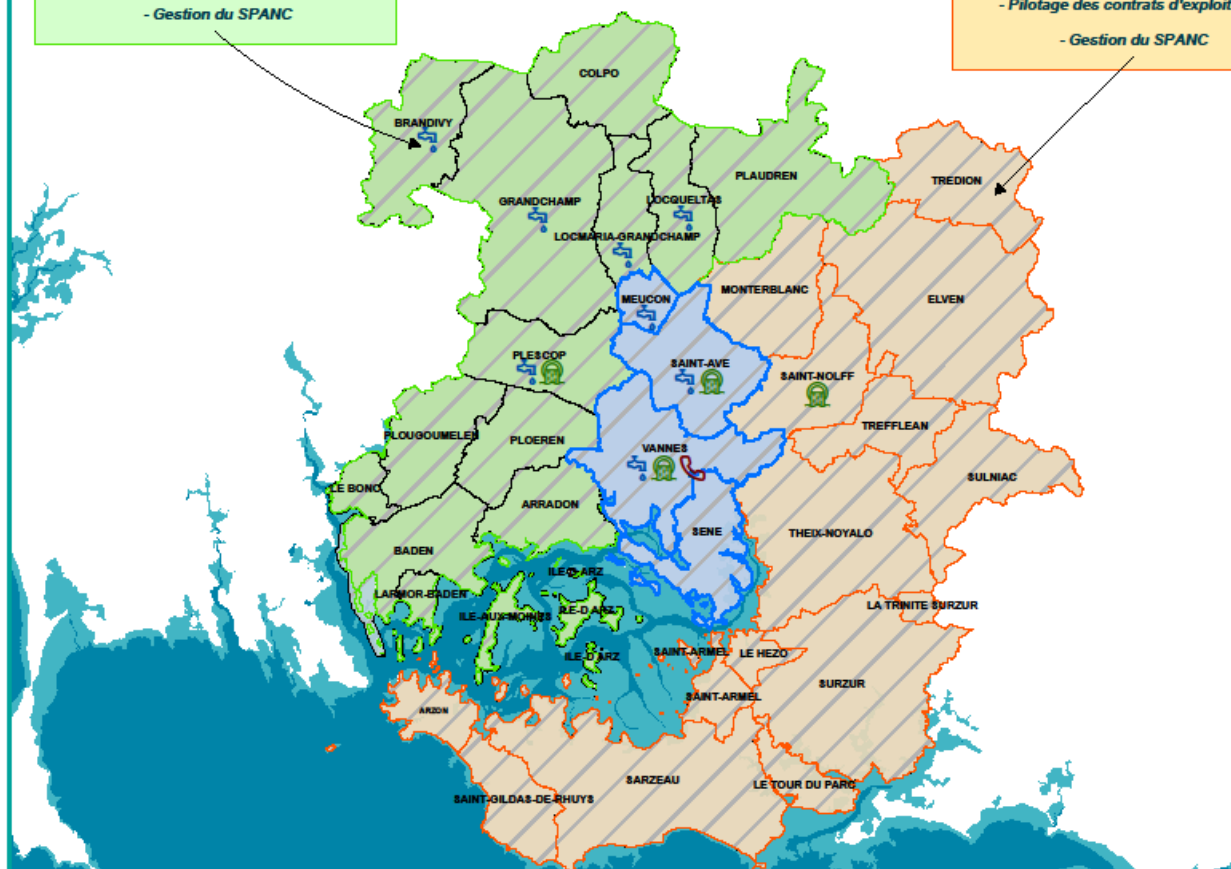
Yannick CHOUIN
(eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh)

- Gestion patrimoniale des réseaux
- Pilotage des contrats d'exploitation
- Gestion du SPANC

SERVICE PROXIMITE EST

Fabrice MARECHAL
(eau.secteur-est@gmvagglo.bzh)

- Gestion patrimoniale des réseaux
- Pilotage des contrats d'exploitation
- Gestion du SPANC



RESSOURCES TECHNIQUES EAU

Pascal RUAUD
(technique-eau@gmvagglo.bzh)

- Gestion alternative des eaux pluviales
- Usages littoraux
- SIG
- Etudes et contrôle d'exploitation
- Gestion patrimoniale des ouvrages
- Gestion patrimoniale des réseaux :
 - des communes "centre"
 - appui ponctuel aux "secteurs de proximité"

RÉGIE D'EXPLOITATION DIRECTE*

Philippe BREDoux
(contact-eau@gmvagglo.bzh)

- Exploitation en régie directe :

- des services d'eau
- des services d'assainissement
- de la gestion de la clientèle

(contact-eau@gmvagglo.bzh)

- Pilotage des contrats de prestation d'exploitation annexes à la régie directe

*Au niveau de chacune des communes, l'absence de symbole signifie que la compétence est exercée par des entreprises mandatées par GMVA

CELLULE ADMINISTRATIVE

(Hors clientèle)

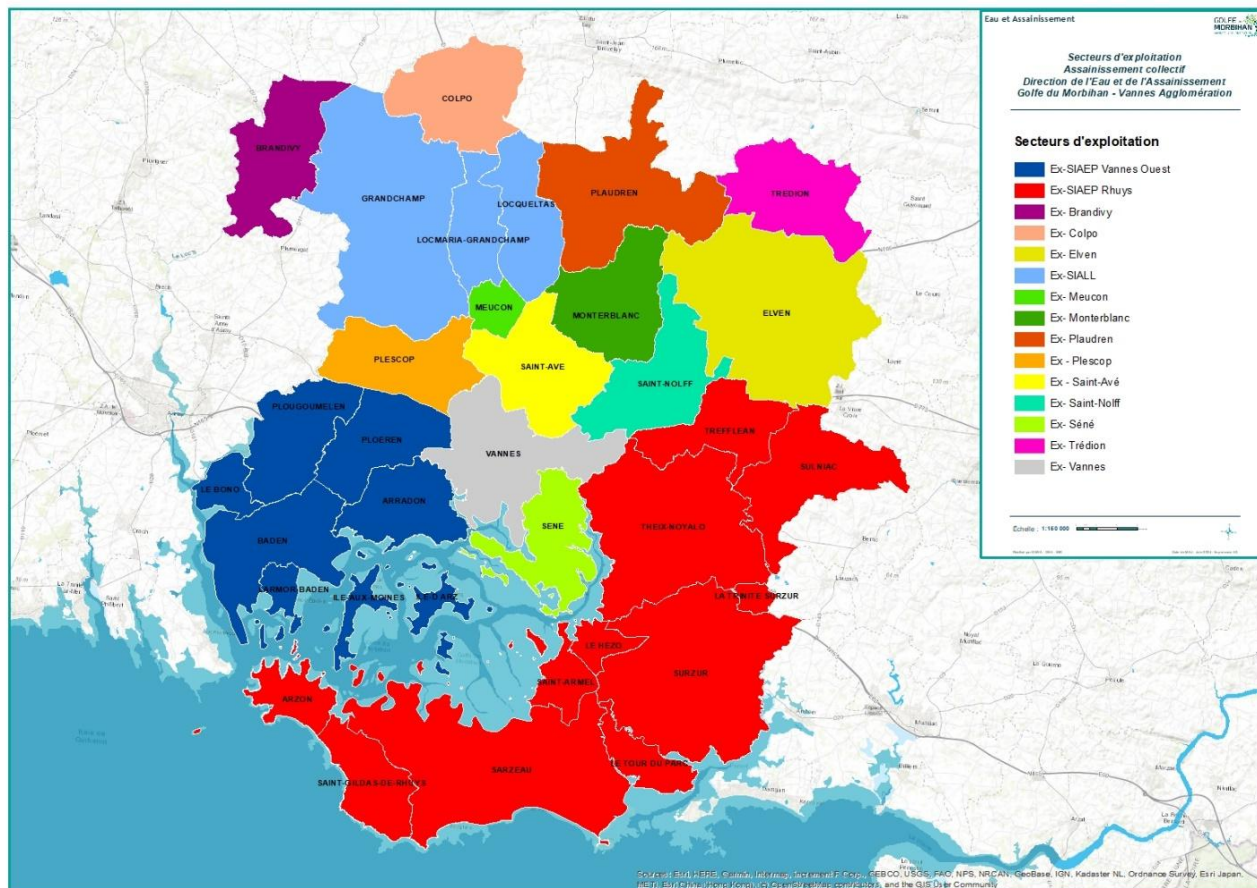
Valérie FAILLER
(cellule-admin@gmvagglo.bzh)

- Gestion des interfaces
- RH
- Finances
- Administration

La compétence Assainissement Collectif (intégrant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées) est exercée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération par GMVA.

Avant 2020, la compétence Assainissement Collectif était exercée par seize maîtres d'ouvrages.

Les données du RPQS sont la compilation des données issues des « unités de gestion » représentés ci-dessous :



A.3. MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les modes de gestion du service en vigueur en 2019 ont principalement été maintenus jusqu'en 2023.

A partir du 1^{er} janvier 2023, le marché de prestation pour l'exploitation de l'assainissement collectif du secteur EST regroupe les territoires de l'ancien contrat du SIAEP Rhuys/Trédion et de l'ancien contrat d'Elven. A partir du 1^{er} janvier 2024, le territoire de Monterblanc intègre le marché de prestation de service du secteur EST.

Les modes de gestion et les contrats d'exploitation en vigueur et projetés sont les suivants :

Assainissement Collectif											
Périmètre géographique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ex-SIAEP Rhuys et Trédion	DSP SAUR				MPS Secteur est SAUR						
Elven	DSP SAUR			DSP SAUR							
Monterblanc	DSP SAUR										
Ex-SIAEP Vannes Ouest	DSP SAUR						MPS Secteur ouest SAUR				
Brandivy	MPS SAUR										
Colpo	DSP SAUR										
Ex-SIA Locmaria- Locqueltas et Grand-Champ et Plaudren	DSP SAUR										
Séné	MPS Véolia				MPS Véolia	MPS Véolia	Régie directe				
Meucon	DSP Véolia							MPS Secteur ouest SAUR			
Plescop	Régie directe										
Saint-Nolff											
Saint-Avé											
Vannes											

MPS : Marché de Prestation de Service

DSP : Délégation de Service Publique

B. POINTS CLE DU SERVICE EN 2024

B.1. FAITS MARQUANTS 2024

Les principaux faits marquants de l'année 2024, sont les suivants :

- **Etudes/ Schéma directeurs :**

- ✓ Poursuite des études de schémas directeurs d'assainissement se poursuit, les études sur les communes suivantes sont en cours de finalisation : Saint-Armel, Le Tour-du-Parc, Sarzeau, Surzur, Plescop, Vannes/Séné et Saint-Avé.
- ✓ Réalisation d'une étude d'opportunités de Réutilisation d'Eaux Usées Traitées (REUT) multi-acteurs sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- ✓ Participation aux travaux d'études du comité scientifique associé à OSTREAPOLIS, outil de concertation autour de l'huître qui a ouvert en Février 2024
- ✓ Conception, mise en publicité, négociations et attribution d'un marché de prestations de services pour l'exploitation de la compétence assainissement collectif de plusieurs unités de gestion situées à l'ouest du territoire de l'agglomération. Ce contrat, effectif au 1^{er} janvier 2025, remplace plusieurs contrats de délégation de service public.

- **Travaux divers structurants :**

- ✓ Déploiement du système d'information en temps réel des ostréiculteurs en cas de dysfonctionnement des réseaux d'assainissement sur les communes de Séné et Vannes (en phase test)
- ✓ Début du chantier de mise aux normes de la station d'épuration de Morboulo à Ploeren: traitement poussé de l'azote et du phosphore, traitement UV
- ✓ Démarrage de la construction d'une nouvelle station d'épuration de COLPO d'une capacité nominale de 2 300 EH.
- ✓ Mise en service d'un nouveau réacteur UV à la station d'épuration de Bourgerel
- ✓ Finalisation des études en vue de la modernisation de la station d'épuration de Plescop.
- ✓ Travaux de remise en fonctionnement du bassin tampon de Penvins (commune de SARZEAU)

- **Evènement marquant**

- ✓ Le 2 février 2024, une pollution flottante a été décelée par des pêcheurs dans le Golfe du Morbihan. Une plainte ayant été déposée par le Comité Régional de la Conchyliculture, une enquête a été menée. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, de part sa compétence assainissement collectif, a été associée à cet évènement. Au 31.12.2024, l'enquête était toujours en cours.

B.2. SYNTHESE DES INDICATEURS

Les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs descriptifs et de performance du service en 2024. Ces indicateurs sont développés dans le présent rapport.

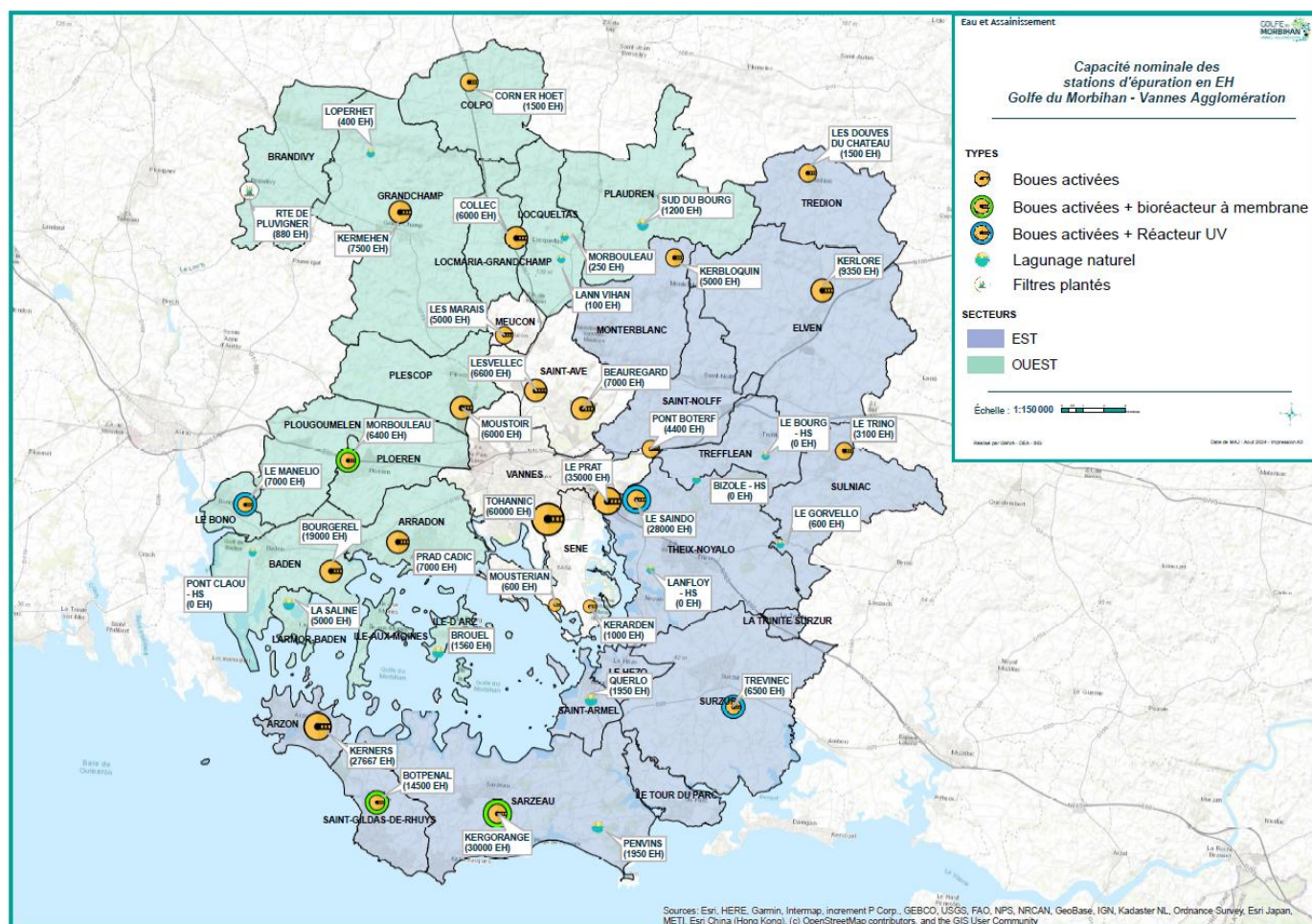
Indicateurs descriptifs	Définition	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Evolution 2024/2023
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers*	172 223	173 670	175 896	177 828	180 672	2%
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	18	17	17	16	17	6%
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	Quantité de boues évacuées des stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	2 632	3 414	3 425	3 258	3 029	-7%
P201.1 : Taux de desserte	Taux d'abonnés desservies par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	99,1	99,1	99,2	98,5	99,1	1%
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments constitutifs du réseau et des interventions sur le réseau (75 pts)	95	95	95	95	94	-1%
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	1,91	2,69	2,28	1,17	0,97	-17%
P256.2 : Durée d'extinction de la dette d'assainissement	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement	2,79	2,92	2,70	2,43	2,17	-11%

*Le nombre de personnes desservies est estimé par fraction du nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif ramené au nombre d'abonnés au service d'eau potable. Le nombre de personnes desservies par le service public d'eau potable étant considéré comme la population DGF.

C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2024

C.1. ORGANISATION TERRITORIALE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les unités de traitement des eaux usées présentes sur le territoire de GMVA sont présentées sur la carte suivante :



C.2. PATRIMOINE GERE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

C.2.1. Stations d'épuration

Le tableau ci-dessous présente les stations d'épuration du territoire :

Stations d'épuration				Capacité
Zone d'exploitation	Nom de la STEP (commune)	Type de traitement	Milieu récepteur	EH
Vannes	Tohannic (Vannes)	Boues activées	Cantizac - rivière de Séné	60 000
Vannes	Le Prat (Vannes)	Boues activées	Le Liziec	35 000
Séné	Kerarden (Séné)	Lagunage	Lieu dit Michotte	1 000
Séné	Moustérian (Séné)	Lagunage	Golfe du Morbihan	600
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Kergorange (Sarzeau)	Bioréacteurs à membranes	Marais de Suscinio	30 000
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Kerners (Arzon)	Boues activées	Océan Atlantique baie Crouesty	27 667
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Le Saindo (Theix-Noyal)	Boues activées + réacteur UV	Lagunes puis ruisseau de Bonervo	28 000
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Botpenal (St-Gildas-de-Rhuys)	Bioréacteurs à membranes	Ruisseau de Kerpont botpenal	14 500
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Le Trino (Sulniac)	Boues activées	Ru de Sulniac	3 100
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Trevinec (Surzur)	Boues activées + UV	Ruisseau l'épinay (en zone d'ostréiculture)	6 500
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Penvins (Sarzeau)	Lagunage	Ruisseau le Cour	1 950
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Querlo (St-Armel)	Lagunage	Irrigation agricole	1 950
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Le Gorvello (Sulniac)	Lagunage	Milieu naturel	600
Ex Siaep Vannes Ouest	Morbouleau (Ploeren)	Boues activées + UV	Pont Er Vouail => le Vincin	6 400
Ex Siaep Vannes Ouest	Prad Cadic (Arradon)	Boues activées	Golfe du Morbihan	7 000
Ex Siaep Vannes Ouest	Manelio (Le Bono)	Boues activées + bioréacteur à membrane	Ruisseau de Becquerel	7 000

Stations d'épuration				Capacité
Zone d'exploitation	Nom de la STEP (commune)	Type de traitement	Milieu récepteur	EH
Ex Siaep Vannes Ouest	Bourgerel (Baden)	Boues activées + UV	Port Blanc	19 000
Ex Siaep Vannes Ouest	Brouel (Ile d'Arz)	Lagunage	Golfe du Morbihan	1 560
Ex Siaep Vannes Ouest	La Saline (Larmor-Baden)	Lagunage	Golfe du Morbihan	5 000
Ex Sia Locqueltas Locmaria	Collec (Locmaria Grand Champ)	Boues activées	Le Loc'h	6 000
Ex Sia Locqueltas Locmaria	Lann Vihan (Locqueltas)	Lagunage	Ruisseau du Moulin de Kerizac	100
Ex Sia Locqueltas Locmaria	Morbouveau (Locqueltas)	Lagunage	Ruisseau du Moulin de Kerizac	250
Plaudren	Sud du bourg (Plaudren)	Lagunage	Kergolher	1 200
Colpo	Corn Er Houet (Colpo)	Boues activées	Ruisseau de Toulran	1 500
Brandivy	Route de Pluvigner (Brandivy)	Filtres plantés de roseaux	Le Loc'h	880
Grand-Champ	Loperhet (Grand-Champ)	Lagunage	Le Loc'h	400
Grand-Champ	Kermehen (Grand-Champ)	Boues activées	Ruisseau de Bréguelo	7 500
Plescop	Moustoir (Plescop)	Boues activées	Le Moustoir	6 000
Saint-Avé	Lesvellec (St-Avé)	Boues activées	Ruisseau Le Bilaire	6 600
Saint-Avé	Beauregard (St-Avé)	Boues activées	Le lihuanten	7 000
Meucon	Les Marais (Meucon)	Boues activées	Les Marais	5 000
Elven	Kerlore (Elven)	Boues activées	Milieu naturel Ker Bilaire => Arz => Oust > Vilaine	9 350
Monterblanc	Kerbloquin (Monterblanc)	Boues activées	Ruisseau du Faouëdic	5 000
Saint-Nolff	Pont Boterf (St-Nolff)	Boues activées	Ruisseau de Talhouet	4 400
Trédion	Les Doves du château (Trédion)	Boues activées	Ruisseau du château de Trédion	1 500
				319 507

Au 31/12/2024, Golfe du Morbihan -Vannes agglomération dispose de 35 unités de traitement dont 11 lagunes et 1 filtre planté de roseaux. La capacité de traitement totale est de 319 507 Equivalents-Habitants.

C.2.2. Postes de refoulement

Le tableau ci-dessous indique le nombre de postes de refoulement par secteur de collecte :

Postes de refoulement						
Secteur	Zone d'exploitation	Nb de poste de refoulement				
		2020	2021	2022	2023	2024
Centre	Vannes	14	14	14	14	14
Centre	Séné	32	32	32	32	32
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	208	212	214	196	199
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	105	106	106	106	106
Ouest	Ex Sia Locqueltas Locmaria et Grand-Champ et Plaudren et Colpo et Brandivy	28	27	30	30	30
Vannes	Plescop	3	3	3	3	3
Centre	Saint-Avé	22	21	21	21	21
Centre	Meucon	3	4	4	4	4
Est	Elven	4	6	6	8	8
Est	Monterblanc	7	7	7	7	7
Est	Saint-Nolff	5	5	5	5	5
Est	Trédion	2	2	2	2	2
Total		433	439	444	428	431

Au 31/12/2024, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération dispose de 431 postes de refoulement.

C.2.3. Réseaux de collecte EU

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de réseaux gravitaires et refoulement sur le territoire de GMVA, au 31/12/2024 :

	Linéaire (kml)
Réseau gravitaire	1 319
Réseau de refoulement	295
Total réseau	1 613

Ces informations sont extraites du système d'information géographique de GMVA.

C.2.4. Connaissance patrimoniale (P202.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

La règle de calcul de l'indicateur est décrite en annexe du présent rapport.

P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte				
Année	2021	2022	2023	2024
Indice GMVA	95	95	95	94

L'indice de connaissance patrimoniale à l'échelle de GMVA est de 94 sur un total de 120 points possible. Le calcul de l'indice en 2024 a été réalisé à l'échelle de GMVA et non par secteur comme c'était le cas sur les années précédentes, ce qui explique cette légère baisse d'un point en 2024.

C.2.5. Autorisations spéciales de déversement (D202.0)

16 établissements bénéficient d'une autorisation spéciale de déversement dans le réseau de collecte des eaux usées de GMVA en 2024.

Autorisation spéciale de déversement (D 202.0)						
Secteur	Zone d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024
Centre	Vannes	6	6	6	6	6
Centre	Séné	0	0	0	0	0
Est	Ex Siaep	4	4	4	3	3
	Presqu'île de Rhuys					
Ouest	Ex Siaep Vannes	0	0	0	0	0
Ouest	Ex Sia	0	0	0	0	0
	Locqueltas					
Ouest	Locmaria	0	0	0	0	0
Ouest	Plaudren	0	0	0	0	0
Ouest	Colpo	0	0	0	0	0
Ouest	Brandivy	0	0	0	0	0
Centre	Plescop	0	0	0	0	0
Centre	Saint-Avé	4	4	4	4	4
Centre	Meucon	0	0	0	0	0
Est	Elven	2	1	1	1	2
Est	Monterblanc	0	0	0	0	0
Est	Saint-Nolff	1	1	1	1	1
Est	Trédion	1	1	1	1	1
Total		18	17	17	16	17

Les autorisations spéciales de déversement en cours de négociation, et dont les rejets sont effectifs, sont également comptabilisés ci-dessus.

C.2.6. Connaissance des rejets (P255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

La règle de calcul de l'indicateur est décrite en annexe du présent rapport.

L'indice P255.3 est présenté ci-dessous :

Année	2024
Indice GMVA	90

C.3. ACTIVITE DU SERVICE EN 2024

C.3.1. Chiffres clés

Le tableau suivant présente les chiffres-clefs de l'année 2024 :

Chiffres clefs	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
Nombre d'abonnés	104 774	107 026	109 213	109 082	110 695	1,48%
Volumes assujettis à l'assainissement (m3)	7 565 939	7 736 878	7 999 745	7 416 611	7 479 218	0,84%
Habitants desservis (D.201)	172 223	173 670	175 896	177 828	180 672	1,60%

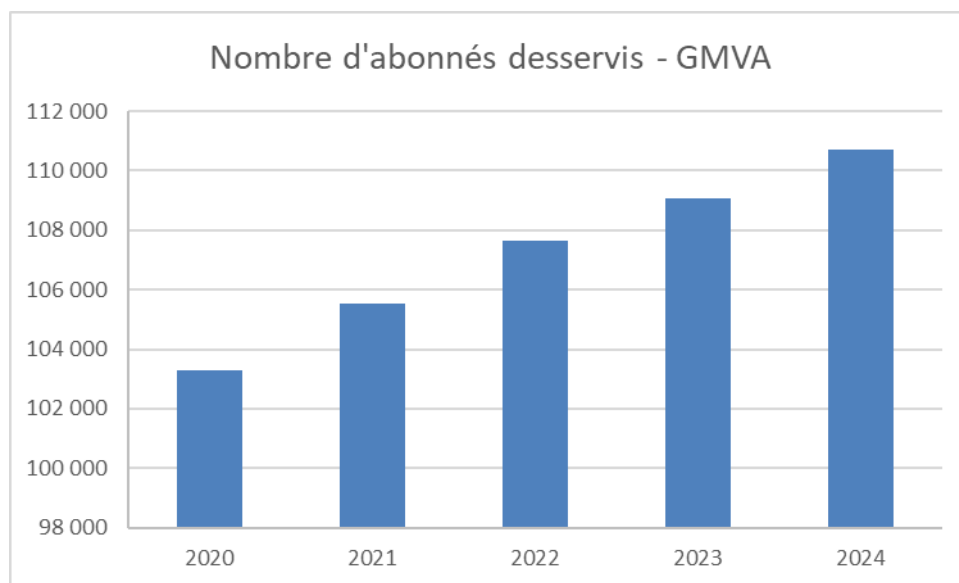
Le nombre d'habitats desservis est calculé en multipliant la population DGF par la fraction du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif sur le nombre d'abonnés à l'eau potable. Il s'agit donc d'une estimation.

C.3.2. Nombre d'abonnés du service

Le nombre d'abonnés desservis par un système de collecte des eaux usées (D201.0) est détaillé ci-dessous :

Nombre d'abonnés							
Secteur	Commune	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
Centre	Vannes	36 809	37 611	38 164	38 553	38 968	1,08%
Centre	Séné	5 618	5 778	5 890	6 144	6 219	1,22%
Est	Arzon	5 561	5 603	5 651	5 677	5 722	0,79%
	Saint-Gildas de Rhuys	3 647	3 704	3 863	3 875	3 920	1,16%
	Sarzeau	10 651	10 901	11 129	11 205	11 447	2,16%
	Saint-Armel	700	710	729	746	761	2,01%
	Le Tour du Parc	1 129	1 167	1 209	1 242	1 305	5,07%
	Le Hézo	535	545	550	548	562	2,55%
	Surzur	2 005	2 059	2 122	2 131	2 182	2,39%
	Theix-Noyalo	3 476	3 598	3 683	3 679	3 711	0,87%
	La Trinité Surzur	740	744	756	758	773	1,98%
	Treffléan	730	739	782	785	792	0,89%
	Sulniac	1 206	1 246	1 279	1 321	1 398	5,83%
	La Vraie Croix	407	414	430	0	0	
	Lauzach	450	477	498	0	0	
	Berric	609	618	629	0	0	
Ouest	Baden	2 389	2 455	2 575	2 625	2 679	2,06%
	Larmor-Baden	995	996	1 005	1 002	1 013	1,10%
	Le Bono	1 500	1 539	1 561	1 563	1 589	1,66%
	Plougoumelen	863	884	936	993	1 066	7,35%
	Ploeren	2 854	2 935	2 970	2 964	2 966	0,07%
	Arradon	3 095	3 196	3 243	3 322	3 333	0,33%
	Ile-aux-Moines	743	748	763	763	772	1,18%
	Ile-d'Arz	559	566	574	578	586	1,38%
Ouest	Locmaria-Grand-Champ	494	532	543	610	632	3,61%
	Locqueltas	649	666	675	710	738	3,94%
	Grand-Champ	1 479	1 541	1 546	1 615	1 650	2,17%
Ouest	Plaudren	414	420	429	450	483	7,33%
Ouest	Colpo	692	702	737	757	768	1,45%
Ouest	Brandivy	144	136	136	136	153	12,50%
Centre	Plescop	2 782	2 792	2 911	2 957	2 953	-0,14%
Centre	Saint-Avé	5 335	5 399	5 496	5 506	5 547	0,74%
Centre	Meucon	1 003	993	1 019	1 019	1 022	0,29%
Est	Elven	2 133	2 180	2 255	2 316	2 381	2,81%
Est	Monterblanc	848	889	913	940	1 004	6,81%
Est	Saint-Nolff	1 198	1 202	1 213	1 221	1 221	0,00%
Est	Trédion	332	341	349	371	379	2,16%
Total GMVa + Lauzach, Berric, La Vraie-Croix		104 774	107 026	109 213			
Total GMVa		103 308	105 517	107 656	109 082	110 695	1,48%

L'évolution du nombre d'abonnés sur le secteur de GMVA de 2020 à 2024 est présentée sur le graphique ci-dessous :



Le nombre d'abonné a évolué de 7,15 % de 2020 à 2024, ce qui correspond à 7 387 nouveaux abonnés en 5 ans.

C.3.3. Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Les volume assujettis à l'assainissement collectif sont les suivants :

Volumes assujettis						
	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
Total	7 565 939 m3	7 736 878 m3	7 999 745 m3	7 416 611 m3	7 479 218 m3	0,8%

C.4. CONFORMITE ET PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

C.4.1. Performance des stations d'épuration et du réseau de collecte

Le tableau ci-dessous récapitule la conformité de l'ensemble des stations d'épuration de plus de 2000 EH du territoire. La conformité des stations d'épuration inférieures à 2000 EH est encore en cours de validation au moment de la rédaction de ce document.

Nom du système d'assainissement	Capacité nominale en EH	2022				2023				2024			
		Conformité en équipement	Conformité des performances	Conformité de la collecte		Conformité en équipement	Conformité des performances	Conformité de la collecte		Conformité en équipement	Conformité des performances	Conformité de la collecte	
				Temps sec	Temps de pluie			Temps sec	Temps de pluie			Temps sec	Temps de pluie
Arradon Prat Cadic	7 000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Arzon Rédo	27 667	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Baden Bourgerel	19 000	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	NON	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Le Bono Manélio	7 000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Elven Kerloré	9 350	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	OUI
Grand-Champ Kermehen	7 500	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Larmor-Baden La Saline	5 000	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Locmaria-Grand-Champ	6 000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Meucon Les Marais	5 000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Monterblanc Kerbloquin	5 000	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Plescop Le Moustoir	6 000	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Ploeren Les Deux Moulins	5 000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Saint-Avé Beauregard	7 000	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Saint-Avé Lesvellec	6 600	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Saint-Gildas-de-Rhuys Bot Pénal	14 500	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Saint-Nolff Pont Boterff	4 400	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Sarzeau Kergorange	30 000	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	En cours de mise en conformité	En cours de mise en conformité
Sulniac Kermartin	3 100	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Surzur Trevinec	6 500	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité	NON	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Theix-Noyal Le Saindo	27 000	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	En cours de mise en conformité	NON	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Vannes Le Prat	35 000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Vannes Tohannic	60 000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité

Evolution des conformités des systèmes d'assainissement au titre de l'année 2024 par rapport à 2023 :

Plusieurs débordements ont été observés sur les différents système de collecte. GMVA s'est engagé auprès des services de la DDTM à mettre en œuvre les actions permettant de limiter au maximum les déversements. En conséquence, les services de la DDTM ont donc classé les systèmes de collecte ayant débordé en 2024 comme étant « en cours de mise en conformité ».

Les systèmes d'assainissement de Baden, Saint Gildas de Rhuy, Sarzeau et Surzur ont été classés trois années de suite « non-conformes en performance », ce qui a conduit les services de la DDTM a classé ces systèmes « non-conformes en équipement » en 2024.

Le système d'assainissement de Ploeren est passé de « conforme en performance » en 2023 à « non-conforme » en 2024 à cause d'un nombre de débordements au point A2 (en tête de station) trop important.

A l'inverse les systèmes d'assainissement de Meucon et de Plescop sont passés de « non-conforme en performance » en 2023 à « conforme » en 2024 suite à une amélioration du nombre de débordements au niveau du point A2 (tête de station) pour Meucon et suite à une amélioration de la fiabilité des débitmètres A2 et A5 pour Plescop.

Ci-dessous est présentée la synthèse des informations relatives à la conformité du traitement des eaux usées :

Performance épuratoire							
N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	100%	100%	100%	100%	100%	0,0%
VP.210	Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	515	519	500	494	506	2,4%
VP.211	Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	550	564	571	597	586	-1,8%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	93%	93%	88%	86%	89%	3,8%

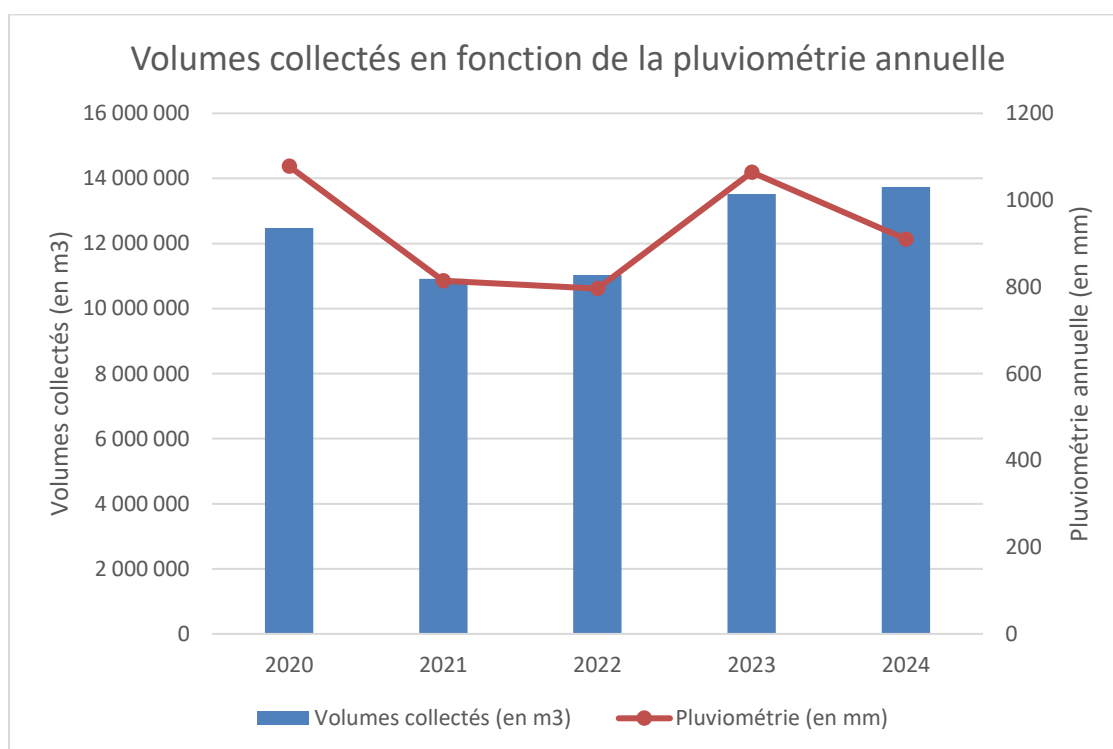
L'indicateur P254.3 est pondéré par les charges de DBO5 mesurées en entrées des stations d'épurations.

Règle de calcul : Pour chaque station de plus de 2000EH : Nombre de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Puis : Moyenne pondérée par la charge entrante en DBO5 pour l'ensemble de ces stations.

Ci-dessous est présentée la synthèse des informations relatives aux effluents des stations d'épurations :

Performance épuratoire						
N° de l'indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
VP.176 Charge entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	8693	9439	10014	8602	8040	-6,53%
VP.208 Quantité totale de boues évacuées (tMS)	2568	3272	3252	3100	2904	-6,30%
VP.209 Quantité de boues admises par une filière conforme (tMS)	2568	3272	3252	3100	2904	-6,30%

La charge entrante et la quantité de boues évacuées sont relativement stable depuis 2020 malgré l'augmentation du nombre d'abonné.



Le graphique ci-dessus représente l'évolution des volumes collectés au niveau des stations d'épurations de GMVA en fonction de la pluviométrie annuelle. On constate que de 2020 à 2023 les volumes collectés sont corrélés à la pluviométrie annuelle. En 2024, malgré une baisse de la pluviométrie, les volumes collectés sont supérieurs aux années précédentes. La seule augmentation du nombre d'abonnés ne permet pas d'expliquer cette augmentation, cela pourrait aussi s'expliquer par une différence du niveau de nappe.

C.5. ETUDES ET TRAVAUX LIES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

C.5.1. Etudes menées en 2024

Les études suivantes ont été finalisées en 2024 :

- Diagnostic et schéma directeur du réseau d'assainissement de Le Tour du Parc et de Palud Bihan (Sarzeau) ;
- Diagnostic et schéma directeur du réseau d'assainissement de Saint-Armel.

Les études en cours de réalisation en 2024 sont les suivantes :

- L'étude de développement de la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Saint-Armel.
- Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées, lancé en 2023, celui-ci comprend les lots suivants :
 - Lot 1 : Etude diagnostique, schéma directeur d'assainissement des eaux usées, autorisations de rejet, Bassins versants des communes de Vannes - Saint Avé et Plescop. Le schéma directeur a été présenté en bureau en décembre 2024 avant une délibération du conseil communautaire qui interviendra courant 2025.
 - Lot 2 : Etude diagnostique, schéma directeur d'assainissement des eaux usées, Bassins versant des communes de Sarzeau et Surzur
 - Lot 3 : Renouvellement des autorisations de rejet au milieu naturel des stations d'épuration des communes d'Arradon, Arzon et Le Bono
 - Lot 4 : Renouvellement des autorisations de rejet au milieu naturel des stations d'épuration des communes de Brandivy, Locmaria-Grandchamp, Saint Nolff et Sulniac
 - Lot 5 : Etude de faisabilité de mutualisation du traitement des sous-produits issus des différents sites épuratoires de la collectivité : boues, graisses, sables et matières de vidange
 - Lot 6 : Procédures et outils d'aide à l'acquisition et au traitement dynamique des données du service d'assainissement collectif

C.5.2. Travaux réalisés en 2024

Renouvellement des réseaux :

- 7 711 ml de canalisations ont été renouvelées sur le territoire en 2024 (0,48 % du linéaire total),
- 39 482 ml de canalisations ont été renouvelées sur le territoire depuis 2020.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de renouvellement	0,80 %	0,49 %	0,34 %	0,55 %	0,48 %

Le taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées (P253.2) s'élève ainsi à 0,49 % en 2024 sur le périmètre de GMVA (taux moyen annuel sur 5 années). Cette valeur est obtenue à partir du système d'information géographique de la collectivité.

La réhabilitation par chemisage représente 4 025 ml de canalisation sur le territoire en 2024.

D. RELATION A L'USAGER

Les indicateurs suivants, suivis à l'échelle du territoire, sont utilisés pour restituer l'activité du service auprès des usagers :

Service à l'utilisateur							
Secteur	N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022	2023	2024
Tous secteurs	VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	2	2	2	0	0
Tous secteurs	VP.046	Nombre de points noirs	30	42	37	18	15

L'indicateur VP.046 recense le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

E. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

E.1. ORGANISATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE

Conformément à la réglementation comptable, l'organisation comptable et budgétaire du service de l'assainissement collectif est à mettre en relation avec les modes de gestion du service existants sur le territoire.

Ainsi, il existe en 2024 deux modes de gestion sur le territoire :

- ✓ **La régie** est le mode de gestion existant sur le périmètre de la ville de Vannes, des communes de Séné, Brandivy, Plescop, Saint-Avé, Saint-Nolff, Trédion, Elven et sur le périmètre de l'ex-SIAEP de la Presqu'île de Rhuys.
- ✓ **La Délégation de service public** est le mode de gestion existant sur le périmètre de l'ex SIAEP de Vannes Ouest, du SIA de Locmaria-Locqueltas ainsi que sur les communes de Meucon, Colpo et Plaudren.

L'existence de deux modes de gestion du service différents (régie et DSP) a entraîné le maintien de deux budgets distincts sur le territoire de GMVA, chaque budget regroupant les activités relatives aux périmètres énoncés ci-dessus.

E.2. FACTURATION DU SERVICE

E.2.1. Tarifs

Les tarifs de l'assainissement collectif comportent plusieurs composantes, en fonction de la zone d'exploitation étudiée :

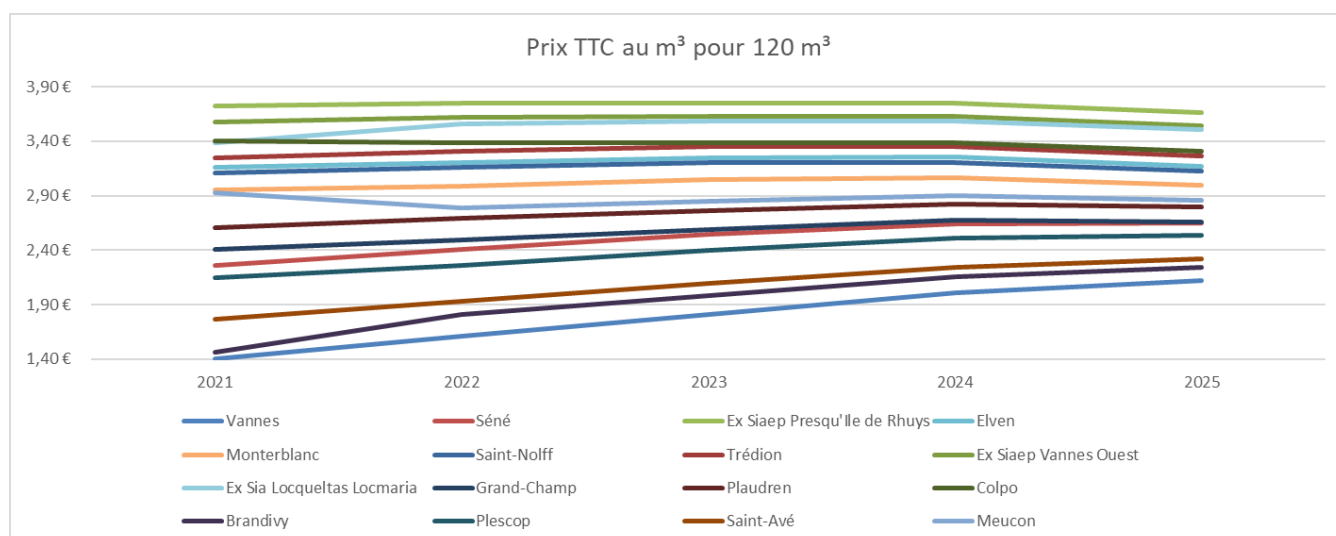
- ✓ **La part Collectivité** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les investissements et le contrôle de l'exploitation du service ;
Lorsque le service est exploité en régie, la part collectivité permet également de financer les dépenses d'exploitation du service ;
- ✓ **La part Délégataire** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les dépenses d'exploitation du service par l'exploitant privé ;
Cette part relative à la tarification existe lorsque le service est exploité via un contrat de Délégation de service. Les recettes du service sont alors perçues directement par le Délégataire, qui reverse ensuite la part « Collectivité » à GMVA.
- ✓ **Des taxes :**
La Redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne, s'élève à 0,16 €HT/m³ au 1er janvier 2024 ;
Taxe sur la Valeur Ajoutée (10%) : Pour chaque service concourant à la facture du service d'assainissement collectif, l'assujettissement à la TVA est :
 - Volontaire pour les services en gestion directe
 - Obligatoire pour les services en délégation de service public.

A noter : le service de l'assainissement collectif est facturé par le service de l'eau potable compétent sur le périmètre. La plupart du temps, une convention de gestion existe entre les deux services pour réglementer cette facturation.

Les tarifs du service d'assainissement collectif sont les suivants :

Zone d'exploitation	Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Vannes	Vannes	1,40 €	1,61 €	1,81 €	2,01 €	2,12 €	5,56%
Séné	Séné	2,26 €	2,41 €	2,54 €	2,64 €	2,65 €	0,24%
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Arzon	3,72 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,67 €	-2,23%
	Saint-Gildas de Rhuys						
	Sarzeau						
	Saint-Armel						
	Le Tour du Parc						
	Le Hézo						
	Surzur						
	Theix-Noyal						
	La Trinité Surzur						
	Treffléan						
	Sulniac						
Elven	Elven	3,16 €	3,21 €	3,25 €	3,25 €	3,17 €	-2,57%
Monterblanc	Monterblanc	2,95 €	2,99 €	3,05 €	3,06 €	3,00 €	-2,07%
Saint-Nolff	Saint-Nolff	3,11 €	3,17 €	3,20 €	3,21 €	3,12 €	-2,61%
Trédion	Trédion	3,25 €	3,31 €	3,35 €	3,35 €	3,27 €	-2,50%
Ex Siaep Vannes Ouest	Baden	3,58 €	3,62 €	3,63 €	3,63 €	3,54 €	-2,30%
	Larmor-Baden						
	Le Bono						
	Plougoumelen						
	Ploeren						
	Arradon						
	Ile-aux-Moines						
	Ile-d'Arz						
Ex Sia Locqueltas Locmaria	Locmaria-Grand-Champ	3,39 €	3,56 €	3,59 €	3,59 €	3,51 €	-2,33%
	Locqueltas						
	Grand-Champ	2,41 €	2,49 €	2,59 €	2,68 €	2,66 €	-0,55%
Plaudren	Plaudren	2,61 €	2,69 €	2,76 €	2,83 €	2,80 €	-0,98%
Colpo	Colpo	3,40 €	3,38 €	3,39 €	3,39 €	3,31 €	-2,47%
Brandivy	Brandivy	1,47 €	1,81 €	1,98 €	2,16 €	2,25 €	3,98%
Plescop	Plescop	2,15 €	2,26 €	2,40 €	2,51 €	2,54 €	1,16%
Saint-Avé	Saint-Avé	1,77 €	1,93 €	2,09 €	2,24 €	2,32 €	3,38%
Meucon	Meucon	2,93 €	2,79 €	2,85 €	2,90 €	2,86 €	-1,37%

Le service de Brandivy était facturé en 2021 de façon forfaitaire : le prix du m³ présenté ci-dessus correspond au forfait annuel (176 €) rapporté au volume théorique annuel de 120 m³.



Le graphique ci-dessus montre une convergence des prix des différents secteurs avec un objectif d'harmoniser le prix de l'eau à l'échelle de GMVA à horizon 2030.

E.2.2. Suivi de la facturation

Comme lors des années précédentes, faute de données transmises par le Trésor Public, il n'est pas possible de fournir les indicateurs suivants à l'échelle du territoire de l'agglomération :

P257.0 : Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayés sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement

P109.0 : Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité.

E.3. SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des comptes administratifs de 2020 à 2024 (budget régie et budget DSP) :

Exercice	Extinction dette (budgets régie et DSP)								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	20 190 853,49 €	13 627 849,96 €	6 563 003,53 €	35 514 951,14 €	14 659 125,78 €	23 411 978,73 €	0,00 €	0,00 €	5,41
2021	22 887 756,62 €	13 763 438,83 €	9 124 317,79 €	32 660 226,65 €	17 727 748,26 €	22 149 469,74 €	0,00 €	0,00 €	3,58
2022	17 821 977,81 €	6 707 719,53 €	11 114 258,28 €	30 018 257,93 €	17 363 670,10 €	8 999 885,50 €	0,00 €	0,00 €	2,70
2023	22 071 927,21 €	9 130 761,46 €	12 941 165,75 €	31 501 979,64 €	16 514 291,60 €	13 570 542,12 €	0,00 €	0,00 €	2,43
2024	27 961 477,43 €	14 689 755,25 €	13 271 722,18 €	28 852 836,51 €	25 009 552,09 €	23 587 405,00 €	0,00 €	0,00 €	2,17

Le durée d'extinction de la dette est très bas, autour de 2,5 ans sur les 3 dernières années.

F. PERSPECTIVES POUR 2025

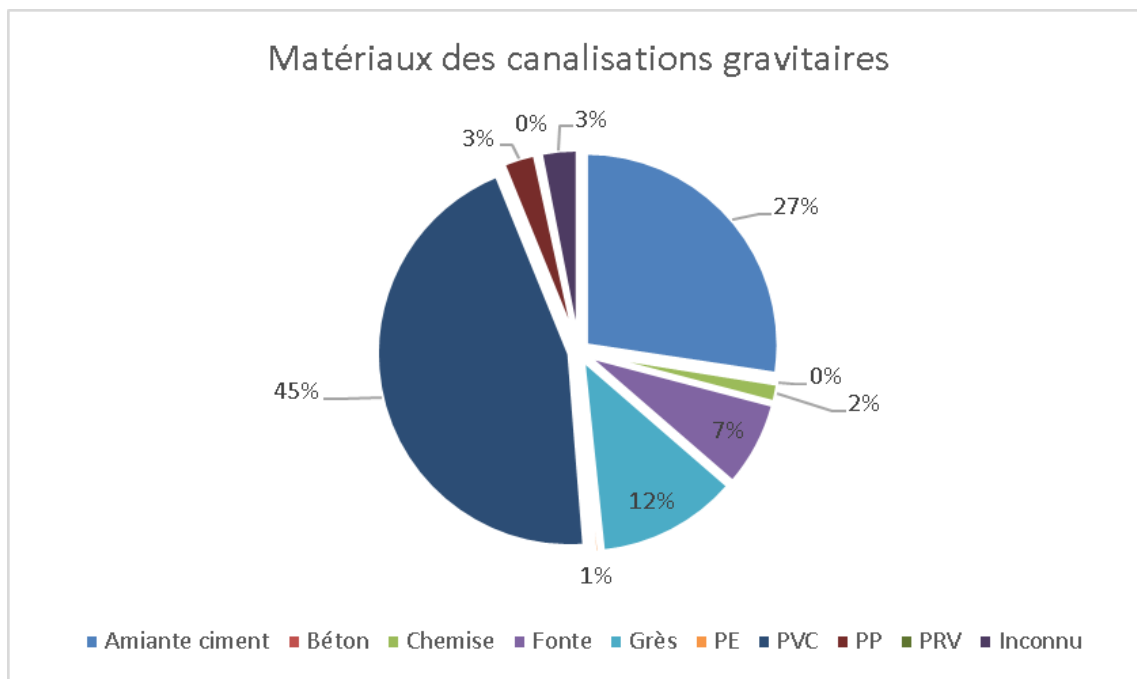
Les perspectives de la direction de l'eau pour 2025 sont les suivants :

- Mise en application du nouveau marché de prestation de services du « secteur ouest » au 1er janvier 2025 pour une période de 5 ans, en remplacement de plusieurs contrats de délégation de services publics.
- Finalisation de plusieurs schémas directeurs dont celui du cœur d'agglomération et planification des travaux.
- Réalisation de projet de solarisation de certaines stations d'épuration : Tohannic à Vannes, Elven, Ploeren...
- Finalisation des travaux de modernisation de la station d'épuration de Ploeren
- Début des travaux pour la modernisation de la station d'épuration de Plescop
- Finalisation des travaux de la nouvelle station d'épuration de Colpo
- Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux et des démarches de recherche des intrusions d'eau parasite en domaine privé (contrôles, pénalités...)
- Finalisation des procédures visant à encadrer les rétrocessions de réseaux privés dans le patrimoine public.
- Intégration de la stratégie relative à la compétence assainissement collectif dans le projet de SCOT-AEC porté par GMVa
- Finalisation d'un accord de territoire avec l'agence de l'eau Loire Bretagne
- ...

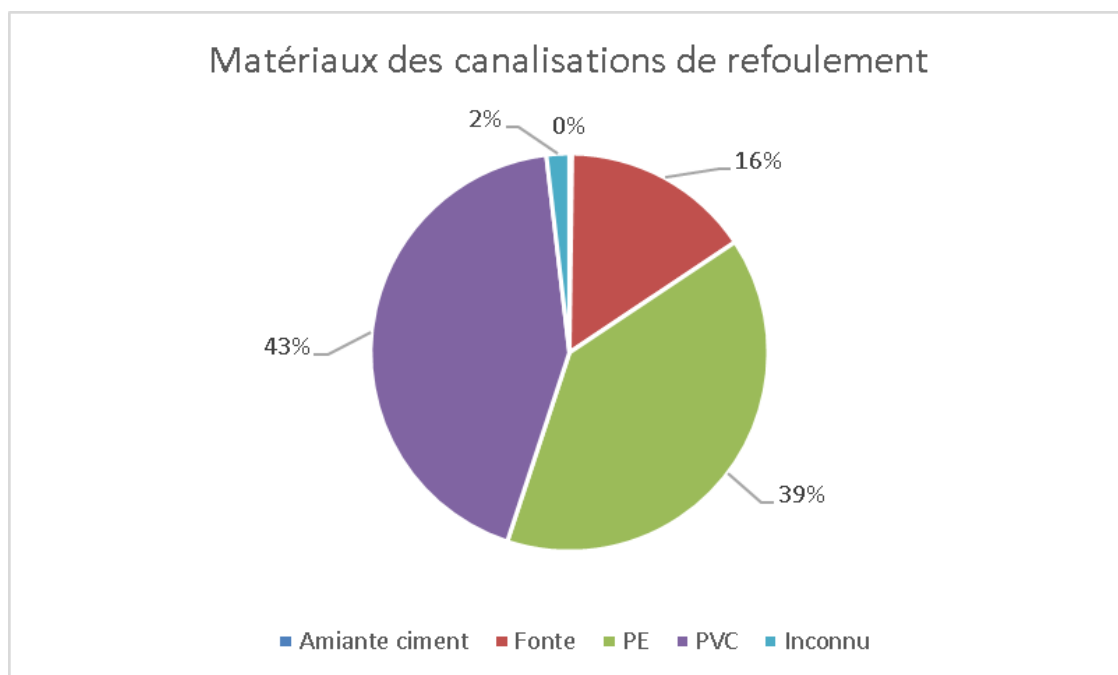
G. ANNEXES

G.1. CARACTERISTIQUES DU RESEAU

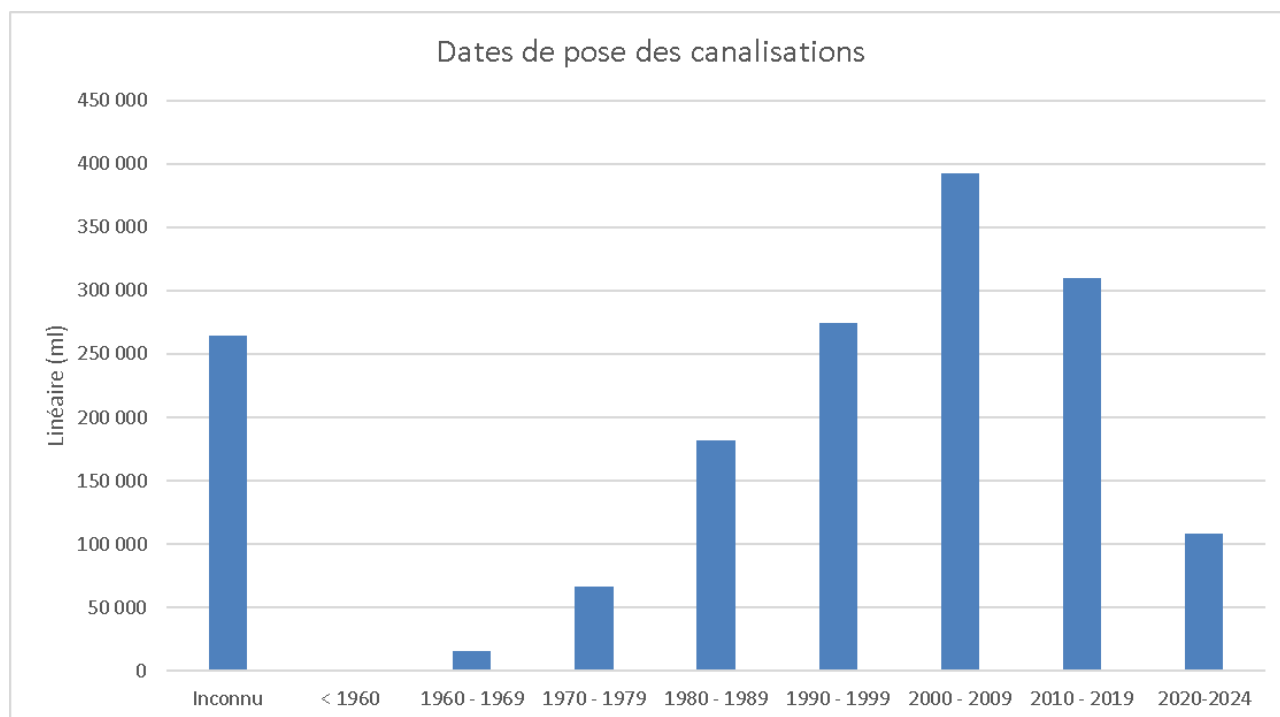
La figure suivante représente la répartition par classes de matériaux des 1 315 km de réseau gravitaire d'assainissement cartographiés au 31/12/2024.



La figure suivante représente la répartition par classes de matériaux des 294 km de canalisations de refoulement d'assainissement cartographiés au 31/12/2024.



L'histogramme suivant représente la répartition par **année de pose** [pr1] des 1 613 km de canalisations au 31/12/2024.



L'âge moyen des 1 348 km de canalisations dont la date de pose est connue, est de 22,2 ans. Cette valeur, relativement faible, doit cependant être relativisée en tenant compte des 265 km de canalisations dont l'âge est inconnu, et qui sont très probablement, bien plus anciens.

On observe une forte disparité au sein de l'agglomération, avec un âge moyen des canalisations dont la date de pose est connue, de 30,4 ans à Vannes, contre seulement 13,8 ans à Trédion, par exemple.

On a également considéré que les canalisations dont la date de pose est inconnue sont de 1960, ce qui doit être proche de la vérité. En faisant la distinction entre le réseau gravitaire et le réseau de refoulement, on obtient les âges moyens suivants :

	Gravitaire	Refoulement
Age moyen des canalisations (avec date de pose connue)	23,1 ans	18,5 ans
Age moyen des canalisations (date inconnue = 1960)	30,3 ans	23,4 ans

G.2. DESCRIPTIONS DE L'INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIALE (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution. Il s'agit d'un indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées.

La règle permettant de calculer cet indice est la suivante :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- 10 points (VP.250) : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 5 points (VP.251) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points (VP.252, VP.253 et VP.254) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - ✓ Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253)
 - ✓ La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)
- De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire

Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

Si la procédure de mise à jour du plan des réseaux n'est pas complétée de la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254), les points de la VP.252 et de la VP.253 ne sont pas comptabilisés.

- De 0 à 15 points (VP.255) - indépendante des VP.252, VP.253 et VP.254 :

L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 49,9% du linéaire des réseaux : 0 point

Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 50\%$ à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points (Cas 0)

Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 60\%$ à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points (Cas 1)

Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 70\%$ à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points (Cas 2)

Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 80\%$ à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points (Cas 3)

Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 90\%$ à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points (Cas 4)

Dates ou périodes de pose connues pour $\geq 95\%$ du linéaire des réseaux : 15 points (Cas 5)

Aide : Les fiches simplifiées des variables disponibles sur le site services.eaufrance.fr précisent les conditions d'obtention des points.

Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- 10 points (VP.256) : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée
- De 1 à 5 points (VP.256) : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux
- 10 points (VP.257) : Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)
- 10 points (VP.258) : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- 10 points (VP.259) : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)
- 10 points (VP.260) : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)
- 10 points (VP.261) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite
- 10 points (VP.262) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)

Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.

G.3. DESCRIPTIONS DE L'INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS (P255.3)

Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La règle de calcul de l'indicateur P255.3 est la suivante :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

A - Éléments communs à tous les types de réseaux	Oui	Non
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	10	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0